

Dossier de presse



COÛT DE LA RENTRÉE 2024



Paroles d'étudiant·e·s en kinésithérapie

Lors d'un recensement à l'été 2024, voici les paroles des étudiant·e·s en kinésithérapie

“Je ne prends pas de vacances car ne pas travailler 1 semaine
c'est ne pas manger pendant 2 mois”

“J'arrête l'école si je ne trouve pas de
contrat d'apprentissage pour la rentrée,
même un prêt ne suffira plus, Je ne sais pas
comment faire pour continuer à payer”

“Le stress de faire des courses, de voir
les prix qui augmentent, de mettre le
minimum d'essence dans la voiture
pour tenir”

“Je suis endettée à la hauteur de 70 000€ pour mon école, je serais obligée de faire
de la pratique “kiné-usine” dès que j'aurais mon diplôme pour rembourser mon prêt”

“La peur de l'échec se mélange avec la pression financière de devoir financer
mon redoublement”

“Si je n'avais pas à travailler pendant
mes études, j'aurais pu acquérir bien
plus de compétences et me sentir plus
prêt pour la vie professionnelle.”

“Je dois voler dans les magasins car les
courses et rien que les produits d'hygiène
coûtent trop cher.”

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Présentation de la FNEK	4
Qu'est-ce que l'ICDR ?	5

ANALYSE DE L'ICDR

Frais spécifiques de rentrée	6
Des frais de scolarité qui plombent le budget	7
Focus : comparaison public/privé	8
Des frais spécifiques en augmentation globale	
Frais de vie courante	9
Le coût de la vie de plus en plus élevé	10
Le loyer : 2ème poste de dépense	

FOCUS

La situation en Ile-de-France	11
Classement de l'ICDR par ville	12
	13

CONCLUSION

CONTACTS

MÉTHODOLOGIE

11
12
13
13
14
15

PRÉSENTATION DE LA FNEK

2002

Cela fait maintenant 22 ans que la Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Kinésithérapie **fédère** toutes les associations locales (Bureau Des Étudiant·e·s, amicales, corporations, ...) des **53 Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK)** du territoire, outre-mer inclu. C'est l'unique porte-parole des **12 622 étudiant·e·s en kinésithérapie** .

Cette structure est **indépendante** de tout·e : parti politique, confession religieuse et syndicat. Les associations locales l'administrent de manière **ascendante** orientant la structure pour assurer sa représentativité et permettant une unité indispensable au portage des combats menés. Cette unité est représentative de la **force de la FNEK : son réseau** permettant de mettre en place des projets pour le bien-être des étudiant·e·s mais aussi d'acter et de porter pleinement les positions des étudiant·e·s kiné de toute la France pour leur formation, leur profession future et le futur système de santé.



Les valeurs de la FNEK se reconnaissent dans le **mouvement associatif étudiant** , caractérisé par le **respect mutuel** des convictions personnelles, morales et religieuses de chacun·e. La FNEK défend aussi les valeurs qui lui sont chères : **humanisme, lutte contre les discriminations notamment** .

La FNEK est motrice notamment sur :

- les **conditions de vie étudiante** ,
- l' **accès aux études** de kinésithérapie,
- la **formation initiale** dispensée en IFMK et son inclusivité pour tou·te·s,
- les perspectives de la **profession** de kinésithérapeute

Dina MICHEL - VP Affaires Sociales et lutte contre la précarité
Emma FEUGAS DESASSIS - Attachée de presse

QU'EST-CE QUE L'ICDR ?

L'**Indicateur du Coût de la Rentrée** (iCDR) est un calcul mis en place par la FAGE et son réseau depuis 22 ans. Il a pour but de mettre en avant les **dépenses imputées à un·e étudiant·e** pour sa rentrée. Cet indicateur est repris à chaque rentrée par de nombreuses fédérations étudiantes de territoires et de filières. Il permet de visibiliser la **précarité impactant les étudiant·e·s** de chaque territoire ou filière. Pour la

7ème année consécutive, l'iCDR de la FNEK illustre le coût moyen de la rentrée en études de kinésithérapie représentatif d'un·e étudiant·e de **20 ans, sans double cursus, non boursier·e et ne vivant plus au domicile familial**. Ce profil type correspond à l'entrée en IFMK correspondant à la 2ème des **5 années d'études de kinésithérapie**, après une 1ère année de sélection universitaire. L'indicateur est divisé en **2 catégories principales** de dépenses.

Frais spécifiques de rentrée (dépensés **qu'1 seule fois** au moment de la rentrée)

- Cotisation à la CVEC*
- +
- Frais de scolarité des IFMK pour la 2ème année d'études en kinésithérapie
- +
- Matériel pédagogique nécessaire à la formation
- +
- Frais d'agence et dépôt de garantie Assurance logement
- +
- Complémentaire santé

*Contribution de Vie Étudiante et de Campus

Frais de vie courante (**récurrents** au cours de l'année)

- Loyer et charges locatives
- +
- Téléphonie et internet
- +
- Loisirs
- +
- Transports
- +
- Repas
- +
- Consommables



**iCDR = frais spécifiques de rentrée
+ 1 mois de frais de vie courante**

5

ANALYSE DE L'ICDR

6701€

Le **coût de la rentrée** (CDR) en 2024 pour un·e étudiant·e en deuxième année de kinésithérapie s'élève à **6701€**.

Alors que le coût de la rentrée 2023 atteignait déjà des sommets, malgré la **régularisation des frais de scolarité illégaux** exercés jusqu'alors dans la majorité des IFMK publics grâce au **recours au Conseil d'Etat gagné par la FNEK en 2023**, cette année, **le coût de la rentrée repart de nouveau à la hausse.**

+2,8%

Cette hausse est influencée majoritairement par l'augmentation des frais de scolarité, qui s'étend sur **l'intégralité du territoire**, causé principalement par la privatisation des **IFMK**.

Frais de scolarité d'une licence hors kiné

175€

+2,9%

x 21

Frais de scolarité moyens d'un·e étudiant·e en kiné

3717€

+4,7%

Un·e étudiant·e en kinésithérapie paye en moyenne **21 fois plus cher** de frais de scolarité par rapport aux études universitaires

Frais spécifiques de rentrée

Des frais de scolarité qui plombent le budget

Pour la rentrée 2024, on constate une augmentation des frais de scolarité (frais de scolarité) de **+4,7%** pour **16 IFMK** dont **12 IFMK privés**. Dans les faits, certain·e·s étudiant·e·s sont amené·e·s à déboursier jusqu'à **10 500€*** pour suivre leurs enseignements.

** tarif de l'école d'Assas, 2ème plus grand IFMK de France en terme de nombre d'étudiant·e·s*



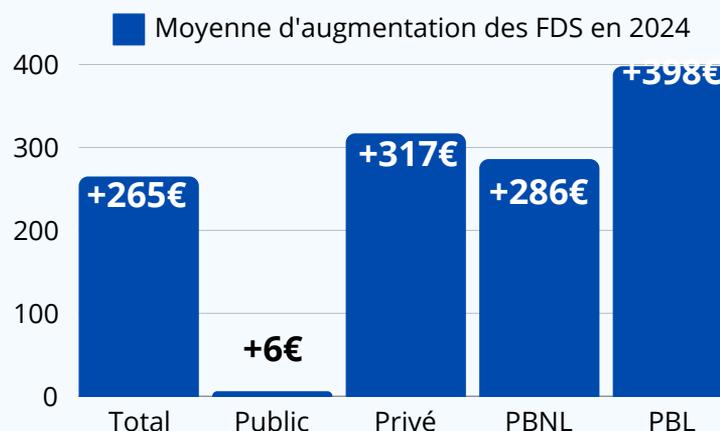
Ces hausses touchent **5381 étudiant·e·s en kiné (EK)**, toutes années confondues, soit **43% de l'ensemble des EK**. En effet, elles ne concernent pas uniquement la 2ème année mais bien les 5 années.

On constate à la fois que **les IFMK privés :**

✗ **Ont les frais de scolarité les plus élevés**

✗ **Ont la hausse la plus significative** en comparaison avec les frais universitaires : elle y est **52 fois plus élevée**.

Cela constitue une **double injustice pour les EK de ces IFMK privés**, qui ne choisissent en aucun cas leur établissement d'études supérieures et subissent cette augmentation.



En 2024, **30% des étudiant·e·s en kinésithérapie contractent un prêt étudiant**. Dans 88% des cas pour assumer les frais de scolarité, et pour un montant moyen de **25 231€**.

Les frais de scolarité constituent ainsi :

Le 1er motif d'emprunt étudiant ET le 1er poste de dépense d'un·e EK à la rentrée

FOCUS

Comparaison entre IFMK publics et privés

En France, on compte :

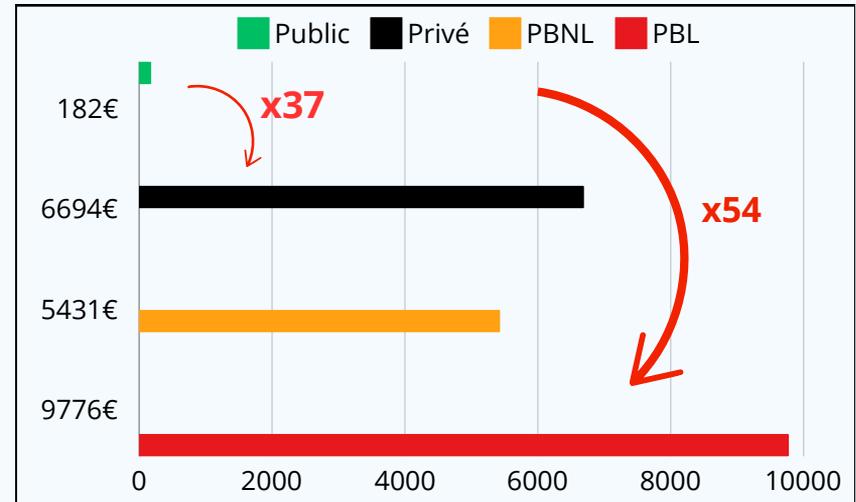
26 IFMK publics = **frais de scolarité universitaires**, fixés à 170€ pour la licence et 243€ pour le master, grâce à la victoire au Conseil d'état de la FNEK en 2023 marquant la fin de frais allant jusqu'à 6000€/an dans des IFMK publics. Pourtant, des **frais illégaux subsistent**, s'ajoutant aux frais universitaires.

22 IFMK privés =

- **18 à but non lucratif** (PNBL) = associations ou fondations n'ayant pas le droit de faire de profit sur la formation
- **4 à but lucratif** (PBL) = entreprises dont l'objectif principal est de générer du profit

53% des étudiant·e·s en kinésithérapie (EK) doivent étudier dans un **IFMK privé**.

4 IFMK dédiés aux étudiant·e·s atteint·e·s de **déficience visuelle** (DV), **entièrement gratuits**.



Frais de scolarité moyens en 2ème année selon le statut de l'IFMK

Ainsi, **la majorité des étudiant·e·s sont confronté·e·s à la problématique des établissements privés.**

*dont IFMK DV

Frais spécifiques de rentrée

Des frais spécifiques en augmentation globale

En moyenne pour cette rentrée 2024 : **5466€** +4% par rapport à 2023

CVEC +3%

Soit **+13€** depuis sa création en 2018 car la CVEC est **indexée sur l'inflation**. Pourtant, **rare**s sont les étudiant·e·s kiné (EK) qui **bénéficient réellement des services** proposés par cette contribution, ceux-ci étant principalement accessibles aux pôles universitaires. C'est une dépense qui **s'ajoute au montant déjà très élevé des frais de scolarité des IFMK**.

Matériel pédagogique +0,8%

439€

Montant moyen de dépense de matériel pédagogique pour la rentrée et pour un·e EK

C'est aux EK d'avancer des **frais supplémentaires et indispensables** au bon suivi de leur formation. Exemples : **manuels scolaires souvent très onéreux, tenues professionnelles, etc.**

Complémentaire santé +2,2%

La prise en charge de l'essentiel des frais de santé par la mutuelle santé étudiante revient à **330€ annuels en 2024** (contre 323€ en 2023). Elle comprend l'**assurance responsabilité civile étudiante** qui est demandée pour la plupart des établissements d'études supérieures.

Frais d'agence +1,9%

Leur augmentation est la plus visible **en dehors de l'Île-de-France (IDF)** où ils s'élèvent en moyenne à **246€** contre 300€ en **IDF** (soit une **différence de +54€**). Ce montant s'ajoute au dépôt de garantie et aux autres frais d'emménagement locatif.

Assurance logement +9,9%

Cette dépense est obligatoire. La moyenne nationale des différentes assurances étudiantes s'élève annuellement à **82€ en 2024** (contre 75€ en 2023).

Frais de vie courante

Le coût de la vie de plus en plus élevé

Montant des frais de vie courante
en moyenne en 2024

1219€

+1,9% par rapport à 2023

Cette augmentation est fortement influencée par la **hausse du prix des loyers** observée sur tout le territoire comme évoqué précédemment.



- **Consommables +0,3%**



Les consommables correspondent aux dépenses liées à l'**alimentation** et à l'**ensemble des produits utilisés au quotidien hors alimentaire** (hygiène, produits ménagers, ordinateur, vêtements).

Le montant moyen des consommables s'élève pour la rentrée 2024 à **349€**.

- **Transports** = voiture + transports en commun

Le cout moyen des transports s'élève à **149€**.

Cette dépense est non négligeable, quand on sait que **de nombreux·ses étudiant·e·s utilisent les transports en commun quotidiennement** pour se déplacer sur leur site de formation et sur leur lieu de stage.



Les EK et le CROUS

Ces frais de vie courante sont **démultipliés** par la délocalisation des IFMK : pas d'accès géographique au restaurant universitaire, aux sports universitaires, etc. entraînant des dépenses supplémentaires **sans tarification sociale CROUS**.

Le financement des études de kiné est actuellement aux mains des Régions éloignant encore les EK des autres étudiant·e·s. La FNEK est pour un **transfert de cette compétence aux CROUS** pour une meilleure gestion des bourses, **égalitaire** avec les autres étudiant·e·s s'inscrivant dans la nécessité d'une **réforme des bourses** plus globale.

Frais de vie courante

Le loyer : 2ème poste de dépense après les frais de scolarité

536€ = montant moyen d'un loyer pour les EK
+3,8%

On constate une hausse de **+0,7%** du coût des loyers **en IDF** contre une hausse de **+5,5%** **hors IDF**.

Le coût des loyers dans les régions hors IDF a drastiquement augmenté, à hauteur de **+25€** par rapport avec 2023.

Ces hausses ne sont pas sans conséquences pour les EK, d'autant qu'elles sont souvent **imprévisibles**.

La hausse des loyers est intimement liée au montant du dépôt de garantie, et ainsi **se répercute doublement** sur le budget des EK (puisque ce dernier correspond à une avance d'1 mois de loyer supplémentaire avant même la rentrée).

Ainsi, les EK subissent pour cette rentrée 2024, en dépit des autres hausses constatées, une **augmentation de leurs deux principales sources de dépenses** : les frais de scolarité et le loyer.

*pour une surface habitable < à 20m²

**moyenne surface habitable comprise entre 20 et 30m² + T1 < 30m². Source : Locservice.fr



FOCUS - La situation en Île-de-France

Des frais démultipliés sur tous les plans



Frais spécifiques :

6669€ En Ile-de-France (IDF), les **frais de scolarité** représentent **une part conséquente du budget des EK**, s'élevant cette année en moyenne à **+4%** 6669€ contre 6407€ en 2023.

Le montant important des frais de scolarité en région **IDF** s'explique par la **forte concentration d'IFMK privés à but lucratif** sur ce territoire. Ils sont au nombre de **4** en France et tous en IDF.

En effet, **66% des EK en IDF** sont affecté·e·s, souvent **sans possibilité de choisir**, dans un **IFMK privés** contre **49% hors IDF**.



Le constat est clair : la **région IDF** compte **trop d'établissements privés à but commercial** se faisant leur **chiffre d'affaires sur le dos des futur·e·s professionnel·le·s de santé**. **Cela ajouté** à sa forte densité d'étudiant·e·s, en IDF règnent de **véritables inégalités territoriales**.

Frais de vie courante :

Au niveau du **coût de l'alimentation**, on observe que le panier moyen alimentaire pour un·e étudiant·e vivant en IDF est **22€** plus élevé que pour un·e étudiant·e vivant en dehors de l'IDF. Il s'élève cette rentrée à **369€** présentant une hausse de **+1,2%**.

Quant au **coût des transports en commun** mensuel en IDF, il connaît une hausse de **+7,7%**.

L'iCDR 2024 en IDF pour un·e EK est de **9998€** **+3%**

Un podium révélateur



Après **classement de l'iCDR par ville**, les 3 villes où la rentrée 2024 est la plus onéreuse, le montant de l'Indicateur du Coût De la Rentrée (iCDR) dépasse la **barre symbolique des 12 000€**.

Les 3 villes où la rentrée 2024 est la plus onéreuse présentent **2 points communs** :

- leur localisation en **IDF**,
- La présence d'un ou plusieurs **IFMK privés** (à but lucratif et non lucratif).

De plus, on constate que les 17 premières villes de ce classement (sur 43 villes au total), abritent toutes un **IFMK privé** ou plus.

Ainsi, pour le **même diplôme de kinésithérapeute**, un·e étudiant·e dans la **1ère ville** du classement (Saint-Denis) **paiera 400% soit 5 fois plus** qu'un·e autre l'obtenant dans la **ville** la moins chère du classement.



Ainsi, ce classement confirme les **inégalités territoriales d'accès aux études de kinésithérapie**, dénoncées par la FNEK depuis plusieurs années.

En fonction de leur ville d'origine et des **frais de scolarité qui leur sont imposés**, les étudiant·e·s en kiné sont plongé·e·s dans **une précarité de plus en plus alarmante**, et en augmentation significative.

CONCLUSION

L'indicateur du coût de la rentrée 2024 a permis de constater **une réalité difficile** : **l'augmentation des frais de scolarité** de plusieurs centaines d'euros **sur tout le territoire français**, en particulier dans les **établissements privés**.

Malgré la victoire de la FNEK au Conseil d'Etat en 2022, permettant l'abolition des frais de scolarité illégaux au sein des IFMK publics, il persiste **la problématique des IFMK privés**, dont découle la **commercialisation des études**. En effet, les **frais de scolarité** y sont **exorbitants** et leur **hausse reste non-réglémentée**.

Ceci pose un **double problème** :

- **l'accès aux études de kinésithérapie**, de plus en plus compromis, entraînant des risques de places vacantes et de manque de professionnel·le·s de santé à terme,
- Les **conditions d'études** et la **santé mentale** des EK qui se détériorent d'année en année, mettant en péril leur réussite académique, dans l'indifférence manifeste des hautes instances.

Avec le contexte des négociations autour de **l'avenant 7*** et de la **coercition**, l'avenir des étudiant·e·s en kinésithérapie est particulièrement incertain. L'attractivité de la profession est menacée et ainsi **l'accès aux soins de kinésithérapie** en France en péril.

**cf. communiqué de presse "Négociations Conventionnelles : La FNEK lance un recours au Conseil d'Etat contre l'Avenant 7", octobre 2023.*

CONTACTS

Louise Lenglin

Présidente

06.67.28.26.40

presidence@fnek.fr

Emma Feugeas Desassis

Attachée de presse

06.28.81.74.91

presse@fnek.fr

MÉTHODOLOGIE

Les dépenses avec * sont issues des calculs de la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE).

Frais spécifiques

CVEC = obligatoire, nationale.

Frais de scolarité (FdS) = moyenne pondérée des FdS de chaque IFMK en fonction de son nombre d'étudiant·e·s.

Complémentaire santé* = LMDE (La Mutuelle Des Etudiant·e·s), formule "essentiel".

Assurance logement* = moyenne nationale montant annuel MAE, HEYME, SMERRA, Yvon'assur, SMENO.

Matériel pédagogique =

- Montant de diverses fournitures de rentrée* (matériel d'écriture, d'impression ect)
- Deux manuels scolaires : Gray's anatomie + Evaluation clinique de la fonction musculaire
- Fournitures propres aux études de kinésithérapie : 2 tenues professionnelles + fil à plomb + goniomètre + mètre ruban

Frais d'agence* = frais d'état des lieux, de constitution du dossier locatif et de rédaction du bail. Moyenne pour un logement de 20 m² avec état des lieux.

Dépôt de garantie : somme quasiment systématiquement demandée par les bailleurs comme garantie contre d'éventuels impayés ou des dégradations du logement. Elle est restituée à la fin du bail si ce dernier n'est pas renouvelé. Équivaut à 1 mois de loyer.

Frais de vie courante

Loyer = moyenne pondérée de chaque ville présentant au moins un IFMK selon le nombre d'étudiant·e·s

- IDF : surface habitable < 20m²
- Hors IDF : moyenne surface habitable de 20 à 30m² + T1 < 30m²

Restaurant universitaire* = 20 déjeuners/mois.

Consommables* =

- Alimentation (en dehors des repas en restaurants universitaires) : panier de courses pour 30 petits-déjeuners et 40 repas,
- Ensemble de produits quotidiens : une mensualité d'un ordinateur de 300 (prêt à taux 0), un ensemble de vêtements (jean, t-shirt, sweat, chaussures), un lot de produits d'hygiène et un lot de produits ménagers.

Téléphonie et internet* = moyenne abonnements de téléphonie mobile (appels illimités + 100go), fixe et box internet proposés par les opérateurs Orange, Free, SFR et Bouygues Telecom.

Loisirs* =

- Activité physique : dépense moyenne dans appareils, vêtements et accessoires de sport,
- Cout moyen de 2 séances de cinéma/mois,
- Streaming vidéo et musique : moyennes respectives des abonnements au tarif étudiant.

Transports* = 4 allers-retours de 26 km par mois en voiture + abonnement tarif étudiant/jeune aux transports en commun.

Menstruations* = montant mensuel pour une durée moyenne de 5 jours avec utilisation moyenne de 7 serviette/jour et des anti-douleurs. Source : simulateur Le Monde.